

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski, tenue à la salle Ernest-Lepage, lundi le 6 février 2017, à 19h30, sont présents :

M. Pierre M. Barre	M. Raymond Lavoie
M. Mario Riou	
Mme Jacqueline D'Astous	Mme Guylaine Gagnon

M. Éric Bérubé, conseiller, était absent.

Tous conseillers membres du susdit Conseil formant quorum, M. Wilfrid Lepage, maire et M. Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier sont également présents, ainsi que sept (7) citoyens.

### **1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Après le mot d'ouverture, le maire débute la lecture de l'ordre du jour.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

17-R-013 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

17-R-014 Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2017, tel que rédigé.

### **4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

17-R-015 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'autoriser le paiement des comptes du mois de janvier 2017 au montant de 83 437,00\$.

### **5. CORRESPONDANCE**

#### **5.1 CHEMIN DES NAVIGATEURS – Hébergement 2017**

17-R-016 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'hébergement des pèlerins du Chemin des Navigateurs lors de leur passage dans la municipalité en juin 2017.

#### **5.2 REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ – Demande d'appui**

**ATTENDU QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

**ATTENDU QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

**ATTENDU QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

**ATTENDU QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

17-R-017

Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*.

Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

#### 5.3 BRIGADE VERTE – Demande d'appui (subvention arbres)

17-R-018

Il est proposé par Mme. Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Brigade Verte dans sa demande pour le programme d'arbres comestibles d'Arbre Canada. Une lettre signée par le maire sera acheminée en ce sens à la Brigade Verte.

#### 5.4 HAVRE L'ÉCLAIRCIE – Demande d'appui

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

17-R-019

Il est proposé par Mme. Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer Saint-Simon-de-Rimouski municipalité alliée contre la violence conjugale.

#### 5.5 UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC – Appel d'offre public

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

17-R-020

Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

#### 5.6 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES - pour une fiscalité compétitive adaptée à la réalité agricole du Québec

CONSIDÉRANT l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

CONSIDÉRANT que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

CONSIDÉRANT que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

CONSIDÉRANT que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

CONSIDÉRANT que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

CONSIDÉRANT le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

CONSIDÉRANT que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

17-R-021 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski demande au gouvernement du Québec :

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;

#### 5.7 BRIGADE VERTE – Demande d'appui (verdissement de l'école)

17-R-022 Il est proposé par Mme. Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Brigade Verte dans sa demande à Arbre Canada pour le verdissement de la cour d'école. Une lettre signée par le maire sera acheminée en ce sens à la Brigade Verte.

#### 5.8 RELAIS À VÉLO ALDO DESCHÊNES VIA CAPITALE – Demande d'autorisation

17-R-023

Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les cyclistes du Relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale à traverser la municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski lors de l'activité qui se déroulera le 3 juin prochain.

### 6. **DIRECTION GÉNÉRALE**

#### 6.1 DIRECTEUR GÉNÉRAL – Lettre de démission

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose sa lettre de démission. Il demeurera en poste jusqu'au 3 mars 2017.

17-R-024

Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire publier l'offre d'emploi dans les journaux Info-Dimanche et L'Avantage ainsi que sur le site d'Emploi Québec. L'utilisation d'une firme pour effectuer les démarches d'embauche est rejetée.

#### 6.2 ÉLUS – Déclaration d'intérêts pécuniaires

Le directeur général dépose les documents de déclaration d'intérêts pécuniaires. Tel qu'exigé par la *Loi*, les élus de la municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski ont tous transmis leurs déclarations dans les 60 jours qui suivent la proclamation de leurs élections ou de l'anniversaire de la proclamation.

### 7. **PROTECTION INCENDIE**

#### 7.1 FEU ILLÉGAL – Facturation au citoyen

17-R-025

Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Service Incendie de la Ville de Trois-Pistoles d'envoyer la facture au citoyen concerné par le feu illégal commis en décembre 2016.

#### 7.2 SERVICE INCENDIE DE SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI – Rapport janvier 2017

Le directeur général dépose le rapport mensuel d'activités de janvier 2017 des pompier de la caserne 52 du Service de Sécurité incendie de Saint-Simon-de-Rimouski.

## 8. AFFAIRES JURIDIQUES

### 8.1 RÈGLEMENT 2016-02 – Certificat d'enregistrement / registre

CONSIDÉRANT QU'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter était nécessaire afin de faire approuver le *Règlement 2016-02 modifiant le Règlement no. 132 de zonage* ;

CONSIDÉRANT QUE le 25 janvier, de 9h00 à 19h00, les citoyens étaient invités à venir signer le registre des personnes habiles à voter sur le *Règlement 2016-02* ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter établi était de quatre cent soixante (460), que le nombre requis de demandes pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de trente-quatre (34) et que le nombre de signature a été de zéro (0) personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est déposé par le directeur général aux élus municipaux lors de cette séance et ce, en bonne et due forme ;

17-R-026

Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter déposé par le directeur général, réputant ainsi le *Règlement no. 2016-02* comme étant approuvée par les personnes habiles à voter.

## 9. TRAVAUX PUBLICS

### 9.1 CHEMIN PRIVÉ - Déneigement

Les conseillers se sont prononcés lors d'un vote en lien avec la possibilité d'un octroi par la municipalité d'une subvention pour le déneigement du Chemin Privé à la demande de l'Association des propriétaires du Chemin Privé de Saint-Simon-de-Rimouski.

Vote pour : 0 conseiller

Vote contre : 5 conseillers

Une conseillère est exclue du vote pour cause de conflit d'intérêt.

17-R-027

Le projet de subvention au déneigement pour le Chemin Privé est donc refusé.

## 10. URBANISME

Aucun point à l'ordre du jour

## 11. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour.

## 12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point à l'ordre du jour.

## 13. DÉVELOPPEMENT

### 13.1 TOURISME LES BASQUES – Adhésion 2017

17-R-028

Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à renouveler l'adhésion à Tourisme

les Basques pour l'année 2017 et ce, aux mêmes modalités que l'an dernier.

**13.2 BRIGADE VERTE – Utilisation du poteau d'affichage**  
**17-R-29**

Il est proposé par Mme Jacqueline d'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Brigade Verte à utiliser le poteau d'affichage de la municipalité, qui se trouve sur la route 132, et ce, pour les besoins de l'organisme durant l'été 2017.

**13.3 BRIGADE VERTE – Lettre d'appui pour emploi été 2017**

17-R-030

Il est proposé par Mme. Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de la Brigade Verte dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada* pour l'embauche d'un étudiant durant l'été 2017. La municipalité s'engage à défrayer les coûts des charges sociales pour cet employé.

**14. FINANCES**

**14.1 VENTE POUR TAXES – Liste préliminaire**

17-R-031

Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt par le directeur général de la liste préliminaire de vente pour non-paiement de taxes suivantes :

Adresse :	Montant dû :
15 route 132	4 056,72 \$
297 route 132	3 429,14 \$
35 rue de l'Église	4 567,15 \$
347 route 132	3 875,23 \$
481 route 132	1 704,82 \$
Rue du Boisé (terrain)	54,57 \$
779 route 132	2 205,53 \$

Cette liste sera transmise à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour connaître les arriérages de taxes scolaires. Ensuite, une liste officielle sera confectionnée pour être déposée à la réunion de mars prochain.

La vente pour taxes se déroulera le 8 juin 2017, au bureau de la MRC des Basques, s'il y a non réception de paiement d'ici le 6 mars 2017.

**15. VARIA**

**15.1 BRIGADE VERTE – Fleurons du Québec**

Le point est reporté à la séance prochaine.

**16. PÉRIODE DE QUESTION**

**17. LEVÉE DE LA RÉUNION**

17-R-032

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la réunion.

---

Wilfrid Lepage, Président de l'assemblée

---

Cédrick Gagnon, directeur général